



CONCOURS INTERNE DE TECHNICIEN TERRITORIAL - SESSION 2016

Spécialité «DEPLACEMENTS, TRANSPORTS»

ÉPREUVE DE RAPPORT

NOTE OBTENUE : 12.25 / 20

Techniville

le 14 Avril 2016

Rapport à Monsieur le Directeur Général des Services

Suite à votre demande, concernant la problématique de l'accueil des autocars et de leurs voyageurs en agglomération, veuillez trouver ci-joint un rapport faisant état des difficultés de l'utilisation du pôle intermodal situé à proximité de la gare SNCF, mais aussi de ses avantages. La loi MACRON, ayant été adoptée le 6 Aout 2015, nous nous devons d'apporter une réponse aux autocaristes désireux d'utiliser ce pôle

a) Souhaits des autocaristes :

Aujourd'hui, les autocaristes ont un problème d'accès aux gares routières en France. Les règles n'étant pas claires, ils ont besoin d'une véritable autorité organisatrice pouvant répondre aux besoins de déplacements de nos concitoyens.

Autorité, qui devrait se situer au niveau régional afin d'harmoniser le maillage entre : TER, lignes d'autocars, tarification et information des voyageurs. En fait, leur souhait est que la problématique des points de connexions se fasse dans des espaces de type pôle multimodal.

b) Adaptation du pôle multimodal :

Un pôle multimodal, étant un ouvrage dédié à l'accueil de bus et de cars, cet équipement d'intermodalité est primordial dans l'aménagement des pôles d'échanges. Conscient que le moment de correspondance est généralement considéré comme une contrainte par les voyageurs, l'amélioration du fonctionnement et la qualité de leur accessibilité est un enjeu important dans le ressenti des voyageurs dans leur mobilité quotidienne

c) Rôle attractif :

Un pôle multimodal, si bien utilisé, à, au-delà de sa fonction transport, le pouvoir de valoriser l'image des gares comme porte d'entrée de la ville. Une charte paysagère élaborée dans la phase d'exécution (avant-projet) pourrait permettre des choix de mobilier urbain, et divers espaces paysagers en adéquation avec l'architecture locale.

Tel le STIF, la mise en place d'un référentiel de qualité me semble intéressant. Axé sur le confort de l'attente, sur une signalétique appropriée, sur une bonne information des voyageurs et l'accessibilité des PMR. Une bonne maintenance des équipements et une propreté irréprochable seront également garant de notre image.

d) Elaboration et financement du projet :

La maîtrise d'ouvrage des gares routières, relève des gestionnaires de voiries (intercommunalité, ou communes). Le STIF accompagne les maîtres d'ouvrages dans leur projet et a élaboré un outil d'aide méthodologique et technique, document déroulant la marche à suivre, du montage du projet au suivi qualité et à la gestion de l'équipement.

Des subventions existent pour financer l'investissement dans ce genre de projet (dans la limite de 75 % du coût du projet). Elles sont au nombre de 3

- Pour création ou extension
- Pour rénovation lourde (infrastructure et superstructure)
- Rénovation légère (superstructure seule)

Des subventions existent également pour financer l'exploitation :

- La redevance au départ (payée par les transporteurs pour chaque départ de lignes en terminus)
- Subvention pour le maintien de la qualité de service
- Subvention pour la présence de personnel d'accueil (pour les gares totalisant plus de 75000 départ bus par an)

e) Qualité du service :

Afin d'assurer une qualité de service, la sécurité et la tranquillité des voyageurs un nouveau règlement de l'utilisation du pôle multimodal devra être élaboré.

Ceci dans l'esprit du "bien vivre ensemble" afin de garder son attractivité à Techniville.

Conclusion

Le projet d'utilisation du pôle multimodal pour des autocaristes pourrait être une bouffée d'oxygène pour notre ville. La démocratisation des transports de ce type suite à l'adoption de la loi Macron ne peut nous laisser indifférent et nous apportera certainement un flot de voyageurs.

Compte tenu des délais d'étude et de validation des projets, la présentation rapide d'un avant projet aux élus me paraît nécessaire

Par ailleurs, investi dans nos missions de service public, le mode de fonctionnement en régie, ayant jusqu'à présent satisfait les besoins des usagers, me paraît toujours adapté à la situation.